



Dénomination sociale : **E.R.F.A.N. Normandie**  
Adresse : Péricentre 4 – 147 Rue  
Déclaration préalable : 25 14 01888 14 auprès du Préfet de Basse Normandie  
Numéro SIRET : 34851704600044  
Numéro APE 9312Z

Envoyé en préfecture le 05/01/2023  
Reçu en préfecture le 05/01/2023  
Publié le  
ID : 014-241400415-20221217-D168\_171222-DE

## CONVENTION D'INTERVENTION DANS UNE ACTION DE FORMATION

Entre les soussignés :

1. ERFAN Normandie – Ligue de Normandie Natation, situé Péricentre 4, 147 rue de la Délivrande, 14000 Caen et représenté par son Président, Philippe BRIOUT
2. Et d'autre part :

Organisme partenaire :	Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie
Adresse	12 rue Robert Fossorier 14800 DEAUVILLE
Numéro de SIRET	200 41 400 415 00014

est conclue la convention suivante :

### Article 1 : ENGAGEMENT

**La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie s'engage à intervenir dans le cadre de l'action suivante : Formation aquatique préparatoire à l'examen du BNSSA organisée :**

Par : l'ERFAN Normandie

Dates : 01 octobre 2022 au 17 juin 2023

Volume Horaire : 108 heures

Lieu : DEAUVILLE - TROUVILLE

### Article 2 : ENCADREMENT

Cette intervention s'inscrit dans les objectifs pédagogiques du projet global de l'ERFAN Normandie sous la responsabilité directe de :

Nom du formateur principal de l'organisme partenaire (réfèrent BNSSA) : **Christophe CHERY**

Qualification : **BEES 2<sup>e</sup> degré Water-Polo**

### Article 3 : RESPONSABILITES

La prestation formative assurée par le partenaire sus indiqué, sera placée sous son intégrale responsabilité, notamment civile.

### Article 4 : REMUNERATION FORMATEUR

La prise en charge de la rémunération du formateur sera intégralement assurée par l'organisme partenaire.

### Article 5 : ORGANISATION DE LA FORMATION

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie s'engage à travailler en étroite collaboration avec l'ERFAN Normandie à l'organisation de la formation en respectant les dispositions d'organisation prévues dans le cahier des charges présenté par l'ERFAN Normandie.

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie reste force de proposition dans l'organisation des créneaux et des groupes (formateur réfèrent BNSSA).

.../...

## Article 6 : PRESENTATION A L'EXAMEN

L'ERFAN Normandie assurera l'enregistrement des inscriptions des candidats à la formation préparatoire.

Le formateur référent de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie remettra à l'ERFAN Normandie la liste des stagiaires à présenter au minimum un mois avant chaque session d'examen.

L'ERFAN Normandie assurera l'enregistrement des inscriptions à la présentation à l'examen et transmet les procès-verbaux et bilan de session d'examen à la SDJES 14.

L'ERFAN Normandie convoque les stagiaires dont le dossier a été validé avant le début de la session.

## Article 7 : DISPOSITIONS FINANCIERES

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie versera à l'ERFAN Normandie sur facture et après réalisation des formations la somme correspondant aux :

- Frais de dossiers (inscription, traitement dossier, dotation ERFAN, licenciation FFN) ;
- Frais de formation pédagogique ;
- Frais d'examen suite à la réforme du 06 Octobre 2019 (gestion administrative, présentation à l'examen, location lignes d'eau, rémunération membres de jury, édition des diplômes) ;

Les frais engagés par l'ERFAN Normandie : déplacement, hébergement, repas et frais annexes de reprographie, etc., nécessaires à l'exécution de l'intervention, seront facturés en sus au partenaire la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie sur relevé de dépenses.

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie reconnaît que le volume d'heures précisé à l'article 1 est prévisionnel et demeure susceptible d'être modulé en fonction du déroulement de la formation et des orientations données par le responsable pédagogique de l'ERFAN Normandie.

## Article 8 : CAS DE DIFFEREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal administratif de CAEN sera seul compétent pour régler le litige.

A CAEN,

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie représentée par

L'ERFAN Normandie



**Philippe AUGIER**

*Président de la Communauté de Communes*

**Philippe BRIOUT**

*Président de la Ligue de Normandie Natation*